



Me Paul Germain
notaire
et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
J0R 1T0

Tél.: 224-5080
Téloc.: 224-8511



OCCUPEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES

Tous les mois, c'est la même histoire: lors de l'ouverture du dossier pour une vente de maison, un membre de notre équipe appelle le propriétaire de l'immeuble. Très fier, il nous déclare: «Je n'ai aucune hypothèque sur ma maison.» Après l'examen des titres sur la propriété, on découvre que le propriétaire, monsieur Vincennes, contrairement à ce qu'il nous a affirmé, a une hypothèque de publiée contre sa propriété.

Un peu mal à l'aise, on le rappelle. Comme suite à nos remarques, il se rappelle: «Effectivement, j'avais un prêt avec la banque du Peuple, mais je l'ai remboursé depuis belle lurette. Il y a 10, 12 ans, je ne suis pas sûr. J'ai eu une lettre de la banque me confirmant le remboursement total et final de mon prêt. Tout est réglé!

— Avez-vous encore cette lettre?
— Euh... »

En désespoir de cause, nous envoyons une demande à la Banque du Peuple, pour qu'elle nous confirme, que monsieur Vincennes ne lui doit rien. La réponse tarde à venir. Le jour de la transaction approche et cette confirmation est essentielle à la conclusion. Je rappelle alors la Banque du Peuple. On ne trouve aucune trace du remboursement de monsieur Vincennes. En fait, un certain nombre d'années, les dossiers sont microfilmés et envoyés au treizième sous-sol du siège de la banque à Toronto. Il y a tellement de documents là-bas que sans une référence précise, il est impossible de retrouver l'information recherchée.

« Alors combien vous doit-il ?
— Rien, d'après nos livres actuels, rien. » Me répond le banquier.
— «C'est donc dire qu'il vous a remboursé!

— Pas nécessairement, on n'a aucune preuve.

— Oui, mais monsieur Vincennes vend sa maison dans quelques jours et si je n'ai pas de quittance, la transaction ne pourra se faire. Les acheteurs vont se retrouver à la rue.

Vous devez me signer cette quittance.
— J'en parle à mon supérieur et je vous rappelle.

C'est alors que commence le jeu du chat et de la souris. Une mise en demeure plus loin, quelques discussions orageuses plus tard, un coup de poing sur la table par ci, et beaucoup de tordage de bras par là; la banque finit par signer. Résultat, beaucoup d'énergie inutilement déployée de part et d'autre et une bonne facture pour monsieur Vincennes.

Tout cela aurait pu être évité si monsieur Vincennes à l'époque, avait lu et donné suite au deuxième paragraphe de la lettre reçue de la banque.

« Nous vous conseillons fortement de contacter, sans délai, votre notaire pour faire préparer une quittance formelle de votre prêt hypothécaire. »

Nouvelles du conseil de ville

www.ville.prevast.qc.ca



Réunion du lundi 9 septembre 2002

Publicité payée par la ville

- Le conseil municipal ne donnera pas suite au projet de pavage de la rue Charbonneau compte tenu que les citoyens sont majoritairement contre ce projet.
- Six dossiers d'infractions seront soumis au processus judiciaire et des constats d'infractions seront émis étant donné le refus des citoyens concernés d'apporter les correctifs nécessaires selon la réglementation.
- Un concours de décorations extérieures se tiendra du 22 au 31 octobre 2002, dans le cadre de l'Halloween. Les prix seront remis à la gare de Prévost le 31 octobre à 21 h.
- La Fête de Noël aura lieu le 15 décembre 2002 à l'école Val-des-Monts.
- Le conseil municipal informe la population de son intention d'aménager seulement deux patinoires sur le territoire de la ville, soit au parc Val-des-Monts et au parc Léon-Arcand (parc des Ormes). Deux patinoires bien entretenues avec surveillance permanente et programmation 7 jours par semaine, du lundi au vendredi de 15 h à 21 h et les samedi et dimanche 10 h et 21 h.
- Il faut passer voir les travaux de pavage effectués sur la montée Ste-Thérèse sur une longueur de 220m. Les travaux ont été réalisés selon les techniques de scarification / pulvérisation de la surface existante, compaction et asphaltage de nouveau. Faites vos calculs au mètre linéaire: 37 406,13 \$ pour 220 m.
- Le conseil confie à Équipe Laurence, experts-conseils, le mandat de réaliser les études préparatoires pour la réfection de trois tronçons de la rue de la Station.
 - Intersection rue de la Station et Rte 117
 - Rue de la Traverse (réseau pluvial et stationnement)
 - Correction de la courbe "Lévesque", fin de la Station, début chemin David
- Les véhicules de loisirs (tout-terrains) ne seront plus autorisés dans les périmètres habités (développements résidentiels) de la ville de Prévost. À cet effet, le conseil municipal a adopté le règlement 509 qui abroge le règlement 353 sur le sujet.
- Dans le cadre du programme Infrastructures Canada-Québec, une subvention de 479 716 \$ a été autorisée pour des travaux de réfection sur les rues Louis-Morin et Morin, à être réalisés au printemps 2003.
- Une nouvelle séance de formation sur le compostage sera tenue le 25 septembre prochain à 19 h à la Place de la Mairie. Le coût des composteurs est de 32 \$.
- Démolition de la bâtisse du 1308, rue Chalifoux (théâtre Urichuck) qui est à l'abandon depuis plusieurs décennies.
- La Ville de Prévost demande à la Régie de police de la Rivière-du-Nord de percevoir auprès des municipalités de l'Estérel et de Saint-Hippolyte, tous les dûs, paiement des ententes et intérêts.



Calendrier des activités prévostaises



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
22 septembre Début GYMNASTIQUE AU SOL enfants et adultes 9h à 14h 45 École Val-des-Monts	23 septembre AjourneNET SCÉANCE DU CONSEIL BADMINTON 20h à 22h École Val-des-Monts	24 septembre CUEILLETTE ET VENTE DE LIVRES Bibliothèque MARDI DES ADULTES Bibliothèque 19h30	25 septembre Conférence SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE 19h 15 École Val-des-Monts COLLECTE SÉLECTIVE	26 septembre BADMINTON LIBRE 20h à 22h École Val-des-Monts	27 septembre DÉBUT INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE 19h à 22h Bibliothèque	28 septembre SOUPER DANSANT Amicale de la Mèche d'or HEURE DU CONTE Bibliothèque - 10h AMALGAMA Centre culturel - 20h
29 septembre	30 septembre BADMINTON LIBRE 20h à 22h École Val-des-Monts	1^{er} octobre BINGO Club de l'Âge d'or Centre culturel - 13h30 MARDI DES ADULTES Bibliothèque 19h30	2 octobre Début KIN-BALL (ADULTES) 20h à 21h 30 École Val-des-Monts	3 octobre REMISE DES PRIX CONCOURS EMBELISSEMENT 4 ^e versement Taxes municipales Début KIN-BALL (ENFANTS) 18h à 20h BADMINTON LIBRE	4 octobre	5 octobre DÉBUT BRICOLAGE 9h à 11h 30 ORIGAMI 13h à 14h 15 Bibliothèque
6 octobre SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES	7 octobre SOUPER SPECTACLE Amicale de la Mèche d'or Ste-Agathe BADMINTON LIBRE 20h à 22h	8 octobre MARDI DES ADULTES Bibliothèque 19h30	9 octobre SOUPER MÉCHOUI BBQ Amicale de la Mèche d'or Ste-Eustache COLLECTE SÉLECTIVE	10 octobre Début INSCRIPTIONS POUR CONCOURS D'HALLOWEEN (jusqu'au 18 octobre) BADMINTON LIBRE 20h à 22h	11 octobre	12 octobre SOUPER DANSANT Club de l'Âge d'or École Val-des-Monts OPÉRATION du grand ménage - conteneur au 962, ch. Lac-Écho 8 h 30 à 17 h
13 octobre OPÉRATION du grand ménage - conteneur au 962, ch. Lac-Écho 8 h 30 à 17 h	14 octobre ACTION DE GRÂCE Bureaux administratifs fermés BADMINTON ANNULÉ	15 octobre SÉANCE DU CONSEIL BINGO Club de l'Âge d'or Centre culturel 13h 30	16 octobre COURS RCR Inscription au 224-8888 poste 228	17 octobre RÉGIE DE POLICE Hôte de ville - 20h SÉRIE MUSIQUE AU CŒUR Centre culturel - 19h30 BADMINTON LIBRE	18 octobre	19 octobre COURS PREMIERS SOINS Bibliothèque 8h30 à 16h30